



## Chèque sans ordre comment récupérer mon argent????????????????

Par **Nina33**, le **10/02/2017** à **14:28**

BonjourrnMon mari a acheté quelque chose à une personne n'ayant plus de chéquier je lui en ai fait un. J'ai donc rempli le chèque sans l'ordre le connaissant pas. Sauf que mon mari a envoyé le chèque par voais postal sans l'ordre,que le chèque à été encaissé et que sa commande n'est pas arrivé. J'ai demandé l'ordre du chèque qui avait été encaissé. Ils m'ont donc fourni la photocopie qui ce trouve sans ordre. Est ce que la banque qui a encaissé le chèque à fais une erreur? Comment puis je savoir qui la finalement encaissé ? Comment dois je pôter pleine? Contre la banque ou contre X? Aider moi je voudrais récupérer cette somme, sans compter que j'ai déjà commencer à en dépenser pour avoir cette photocopie qui me sert à rien. rnMercirnCordialement

Par **question123**, le **10/02/2017** à **14:32**

Bonjour,rnrnFaire un chèque sans ordre, c'est prendre un risque...rnrnAvec le talon du chéquier, vous devriez facilement pouvoir retrouver le numéro du chèque.rnrnContactez votre banquier afin qu'il fasse opposition à votre chèque, justifiez que vous avez été victime d'une arnaque.rnrnBien souvent, il y a des assurances qui couvrent ce type de soucis.

Par **Lag0**, le **10/02/2017** à **14:38**

Bonjour qestion123,rnIl semble que vous n'ayez pas lu le message de Nina33 avec

attention.  
Elle a déjà demandé à sa banque la photocopie du chèque qui a été encaissé et elle l'a reçue. Ce qui semble démontrer qu'elle connaît le numéro du chèque...  
Et pour votre conseil de faire opposition, vous pourriez aussi préciser qu'un tel acte pourrait valoir bien des ennuis à Nina33 puisque ce chèque n'a ni été volé, ni perdu, et que l'opposition serait donc frauduleuse.

Par **question123**, le **10/02/2017 à 14:45**

Bonjour Lag0,  
En effet, j'ai sûrement répondu trop vite. Toutefois, vu que qu'à écrit Nina "auf que mon mari a envoyé le chèque par voais postal sans l'ordre", il peut être facile de retrouver le destinataire (grâce à l'adresse postale).  
Concernant la photocopie du chèque, je vais sûrement vous surprendre mais on ne peut pas encaisser un chèque sans ordre puisqu'il est forcément encaissé sur le compte de quelqu'un. Par contre, si on écrit l'ordre au stylo effaçable (oui oui), l'encre disparaît quand on le passe dans des machines chaudes (plastifieuse par exemple ou autres machines automatiques qui génèrent de la chaleur).  
Pour l'opposition frauduleuse, si l'achat a été fait sur un site externe, il y a possibilité de trouver un trace. Dans ce cas, c'est le vendeur qui est voleur pour avoir encaissé l'argent sans envoyer le produit. Donc la banque peut faire opposition (ça m'est arrivé sur un site de vente en ligne).  
Bien cordialement

Par **Lag0**, le **10/02/2017 à 14:51**

[citation]Concernant la photocopie du chèque, je vais sûrement vous surprendre mais on ne peut pas encaisser un chèque sans ordre puisqu'il est forcément encaissé sur le compte de quelqu'un. [/citation]  
Bon, alors je vais également vous surprendre...  
Les chèques sont encaissés en fonction du numéro de compte que vous inscrivez au verso, pas en fonction du nom porté au recto. La banque ne pouvant fournir qu'une photocopie du recto, il est fort possible qu'il n'y est pas de bénéficiaire d'inscrit sans que cela n'empêche le chèque d'être encaissé sur le compte précisé au verso.

Par **jos38**, le **10/02/2017 à 15:15**

bonjour. pardon Lag0 mais moi, je ne mets jamais mon numéro de compte derrière les chèques que je dépose, seulement ma signature. le numéro de compte se trouve sur le bordereau de dépôt. j'ai bien peur que Nina33 ne revoie pas son argent

Par **Lag0**, le **10/02/2017 à 15:19**

Bonjour jos38,  
Je vous encourage, alors, à mettre votre numéro de compte au verso du chèque, cela évitera que le jour où le bordereau sera séparé du chèque pour une raison quelconque, vous ne voyez jamais la couleur de votre argent !  
C'est pour cette raison que le verso des chèques est couvert par le secret bancaire et que la banque n'a pas le droit d'en

communiquer la photocopie, pour ne pas que le débiteur puisse voir sur quel compte a été encaissé son chèque.  
Pour déposer un chèque en compte, vous devez l'endosser immédiatement en inscrivant au dos le numéro de votre compte, la date et votre signature. Remettez-le sans tarder à votre banque

<http://www.lesclesdelabanque.com/Web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6WED6V?O>

Par **joss38**, le **10/02/2017** à **15:34**

merci du conseil. il est vrai que je n'y pensais pas